Région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

N° 2015-09

CONSEIL RÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MANDATURE 2010-2015

MOTION DU CONSEIL REGIONAL

«NEXCIS veut vivre et produire en Provence-Alpes-Côte d'Azur ! »

Engagée dans la recherche sur la transition énergétique, la société innovante NEXCIS, filiale à 65% d'EDF, créée en 2009 à Rousset, est parvenue à concevoir des films photovoltaïques intégrés au bâti très performants du point de vue économique et énergétique. Elle a bénéficié pour cela d'un budget de 75M€ sur six ans dont 35 M€ d'EDF et 40 M€ de multiples financements publics (Collectivités, OSEO, ADEME, Union européenne). Elle emploie 77 salariés.

Aujourd'hui, la société arrive au stade crucial du passage de la recherche à l'industrialisation, c'est-à-dire à la création de sites de production et à la commercialisation. La société vise particulièrement le marché des centrales solaires et les vitrages semi-transparents destinés à être intégrés aux bâtiments. Les performances de ses produits, au rang des meilleurs mondiaux, peuvent inscrire cette société dans l'économie productive régionale au service de la transition énergétique.

Pourtant, c'est à ce moment crucial que le Groupe EDF annonçait brutalement, au début du mois de mars 2015, la fermeture de la société au 31 juillet prochain.

Outre la légitime **inquiétude des salariés**, nous ne pouvons rester indifférents à une décision qui va à l'encontre des ambitions affichées par la Région et l'Etat, à l'heure du sommet mondial « Paris Climat 2015 » (COP 21), à l'heure de la loi sur la transition

énergétique, à l'heure où l'Ademe produit un scénario d'une France dont 100% de l'électricité proviendrait des énergies renouvelables.

La Région est concernée par ce projet à plusieurs titres :

- La création et le développement de la société NEXCIS répond aux objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire et aux objectifs de développement des énergies renouvelables du Schéma Régional Climat Air Energie (20% en 2020 ; 30% en 2030 ; et 67% en 2050)
- Avec les outils de sa politique économique, la Région a contribué au projet à hauteur de 550 000 € en 2010. Le fonds PACA Investissement finance 2 entreprises qui se sont positionnées pour une reprise partielle des activités et salariés de NEXCIS : l'entreprise CROSSLUX, qui conçoit et fabrique des panneaux photovoltaïques semi-transparents pour le bâti tertiaire, et l'entreprise NAWATECHNOLOGIES, qui fabrique des super-condensateurs.

Ces deux repreneurs potentiels n'ont pas, à eux seuls, les moyens financiers de réaliser la phase d'industrialisation, mais ils peuvent contribuer à construire une ou plusieurs solutions de poursuite de l'activité.

Alors que la loi Florange oblige désormais les Groupes de plus de 1000 salariés à chercher un repreneur préalable à toute fermeture de site, et permet aux représentants du personnels (ici une Délégation Unique du Personnel) de s'engager dans ce type de démarche, nous ne pouvons rester indifférents au sort de cette entreprise qui a mobilisé tant d'argent public.

C'est pourquoi, **le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni en assemblée plénière le 24 avril 2015 :**

- **Interpelle le Groupe EDF et l'Etat sur les raisons de ce brusque abandon de projet ;**
- **Décide de soutenir l'initiative des repreneurs potentiels pour une table-ronde impliquant toutes les collectivités locales et territoriales, l'Etat, les salariés, ainsi que la Banque Publique d'Investissement pour sauvegarder la technologie innovante de NEXCIS, l'emploi des salariés, et permettre le développement de la filière photovoltaïque dans notre Région ;**
- **D'exiger d'EDF le remboursement de la subvention régionale si la cessation d'activité était confirmée, sans aucune solution alternative maintenant l'emploi et l'utilisation de la technologie sur place, et d'inciter les autres financeurs publics à faire de même.**

Adoptée en Assemblée plénière le 24 avril 2015